

**Délibération n°2024-47**

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240404-47-2024-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**Thème : ENVIRONNEMENT 1**

**Objet : Election des membres de la commission de délégation de service public**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 20    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 27**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPELLA.

**Étaient représentés :**

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC  
M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER  
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

**Absents excusés :**

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU l'article L1411-5 (II) du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public ;

VU l'article L.1411-5 (I) du code Général des Collectivité Territoriales dont les dispositions prévoient la création d'une Commission spécifique compétente amenée à se réunir au minimum :

- pour l'ouverture des plis des candidatures et la sélection des candidats,
- pour l'ouverture des plis contenant les offres et l'enregistrement des pièces de celles-ci,
- pour l'examen des offres et la rédaction d'un avis sur la (les) entreprise(s) ayant soumissionné,

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240404-47-2024-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

VU la délibération n°03-2024 du 22 février 2024 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

**CONSIDERANT** que la commission de délégation de service public est composée par le Président ou son représentant et par cinq membres du conseil communautaire titulaires élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités sauf accord unanime contraire en application de l'article L2121-21 du CGCT,

**ATTENDU** que la liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

<b>Liste 1</b>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	1. Patricia Paul	1. Danièle Klingler
	2. Didier Derupty	2. Philippe Vuilque
	3. Christian Chiapella	3. Stéphane Derrives
	4. Sylvie Sambain	4. Christophe Lopez
	5. Robert Usseglio	5. Maryse Blanc

**CONSIDERANT** l'accord à l'unanimité de l'assemblée de procéder au scrutin à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat étant le suivant :

**Nombre de votants : 27**

**Suffrages exprimés : 27**

**Nombre de voix :**

Liste 1 :

Pour les titulaires :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (C. FELLER, A. DE RUFFRAY, N. CURNIER (pouvoir à C. FELLER))

Pour les suppléants :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (C. FELLER, A. DE RUFFRAY, N. CURNIER (pouvoir à C. FELLER))

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De désigner les membres suivants pour siéger à la commission de délégation de service public :
  - Titulaires :
    - Patricia Paul
    - Didier Derupty
    - Christian Chiapella
    - Sylvie Sambain
    - Robert Usseglio
  - Suppléants :
    - Danielle Klingler
    - Philippe Vuilque
    - Stéphane Derrives
    - Christophe Lopez
    - Maryse Blanc
  
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240404-47-2024-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an  
susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 12 AVR. 2024